



## **Horaires SEGPA : 3h pour les 3<sup>ème</sup> !**

Les horaires en EPS pour les élèves de 3<sup>ème</sup> de SEGPA ont enfin été alignés sur les horaires EPS de 3<sup>ème</sup> collège (voir BO n°40 du 29 octobre 2015). Ils sont donc portés à la rentrée prochaine à 3 heures. Il était temps ! Cette réduction du nombre d'heures d'EPS à 2 pour les élèves de 3<sup>ème</sup> SEGPA était injuste. Injuste surtout quand on sait que pour beaucoup de ces élèves, c'est la seule pratique sportive encadrée de la semaine. Injuste quand on sait que notre discipline peut constituer une voie particulière de réussite pour des élèves en grande difficulté scolaire. 1 500 établissements du second degré comprennent une SEGPA avec une ou deux classes de 3<sup>ème</sup>. Cela devrait donc «injecter» en EPS entre 1 500 et 2 000 heures d'EPS. Cette avancée doit permettre, dans ces collèges, de conforter des postes EPS ou de donner des moyens supplémentaires pour demander les créations de postes nécessaires.

**Benoit chaisy**